

<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	Réception par le préfet : 15/06/2026 Publication : 15/06/2026
<b>Séance du 5 juin 2026</b>	
<b>Cinquième séance de l'année du nouveau conseil communautaire</b>	

<b>Nombre conseillers :</b>
En exercice : 42
Présents : 33 (dont 12 par visioconférence*)
Votants : 37 (dont 4 pouvoirs)
▪ Pour : 37
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 0

L'an deux-mille-vingt-six, le vendredi 5 juin, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes par convocation en date du 29 mai 2026, s'est réuni à la fois en présentiel à la salle du conseil (siège de l'EPCI - 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et par visioconférence sous la présidence du président, Monsieur Eric JALTON.

*Secrétaire de séance : Monsieur Francis LUDGER*

<u>Délibération n°2026.06.05/103</u>	<u>Rapporteur :</u> M. Eric JALTON Le président
<b>Demande de soutien exceptionnel pour la participation de l'ASA Handball à la finale des Championnats de France Ultramarins 2026</b>	

<b><u>Etaient présents : 33</u></b>
<b>Le président :</b> Monsieur Eric JALTON
<b>Vice-présidents :</b> M. Pierre Lucien THICOT* (2 <sup>ème</sup> vice-président)- M. Michel MADO (3 <sup>ème</sup> vice-président)- M. Georges BREMENT (4 <sup>ème</sup> vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (5 <sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Chantal LERUS (6 <sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Tania GALVANI* (7 <sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE (8 <sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Teddy FOULE (9 <sup>ème</sup> vice-président)- Mme Marie-Hélène SALOMON (11 <sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Claude Lise AZEDE (12 <sup>ème</sup> vice-présidente)
<b>Autres membres du bureau communautaire :</b> Mme Murielle Narcisse ANDREOPA- Mme Chantal BRELLE- M. Eric Bernard CELINAIN- M. Francis LUDGER- M. Fabert MICHELY*- Mme Laisely EDOM-PARAT- M. Rosan Vincent RAUZDUEL*- M. William SURDIN*- M. Mathis VERDOL
<b>Autres conseillers communautaires :</b> M. Fabrice Séverin BEAUZOR*- M. Teddy BERNADOTTE- Mme Aurélie BITUFWILA YERBE- M. Yann CERANTON*- Mme Karine DESSOUT- Mme Karine DUMESNIL*- Mme Lydia DUPONT*- Mme Océane GOVINDIN- M. Sébastien GREDOIRE- Mme Milène LATOR-BELLON*- Mme Magaly Daisy MARCIN*- M. Frédéric THEOBALD- M. Pierre VENUTOLO*

<b><u>Nombre de conseiller ayant donné pouvoir : 4</u></b>
<b>Vice-présidente :</b> M. Jean-Luc Jacques CELIGNY (10 <sup>ème</sup> vice-président) à Mme Murielle Narcisse ANDREOPA
<b>Autres conseillers communautaires :</b> M. Bertrand Joël MANNE à Mme Océane GOVINDIN- Mme Marie-Camille MOUNIEN à Mme Marie-Corine LACASCADE (8 <sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Murielle ROCH-JABES à M. Michel MADO

<b><u>Nombre de conseiller absent excusé : 1</u></b>
<u>En cours de séance</u>
<b>Autres membres du bureau communautaire :</b> M. Jean-Luc PLUMASSEAU

<b><u>Nombre de conseiller absent non excusé : 4</u></b>
<b>Vice-présidents :</b> M. Harry DURIMEL (1 <sup>er</sup> vice-président)
<b>Autres membres du bureau communautaire :</b> Mme Kimberley Samira Theophile FRAGNEAU
<b>Autres conseillers communautaires :</b> M. Olivier SERVA- M. Simon VAINQUEUR

Acte rendu exécutoire :

▪ Après transmission en préfecture, le :

15 JUIN 2026

▪ Publication sur le site internet ou notification, le :

15 JUIN 2026

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

- VU Le code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L5211-9 et L5211-10 ;
- VU L'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU L'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU L'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DICTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2025-10-21-00003-SG/DCL/BCL daté du 21 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à compter du renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026 prévoyant, en application des règles du droit commun, que l'organe délibérant est composé de 42 sièges ;
- VU La délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU La délibération n°2016.11/11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2026.04.01/01 du conseil communautaire du 15 avril 2026 prenant acte de l'installation du nouveau conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026 ;
- VU la délibération n°2026.04.01/03 du conseil communautaire du 15 avril 2026 relative à l'élection du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2026.04.01/12 du conseil communautaire du 15 avril 2026 portant délégation du conseil communautaire au président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2026.04.01/13 du conseil communautaire du 15 avril 2026 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU La demande de subvention présentée par l'association Avenir Sportif Antillais (ASA) Handball ;
- VU La demande présentée par l'association Avenir Sportif Antillais (ASA) Handball ;
- VU Les crédits inscrits au budget ;

**Considérant** le rapport du président ;

La Communauté d'Agglomération CAP Excellence, est sollicitée afin d'apporter un soutien financier exceptionnel à l'Association Avenir Sportif Antillais (ASA) Handball, qualifiée pour la Finale des Championnats de France Ultramarins de Handball 2026. Cette aide vise à financer les frais de transport aérien de la délégation et à contribuer au rayonnement sportif du territoire.

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1-** D'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 8095, 66 euros à l'Association Avenir Sportif Antillais (ASA) Handball dans le cadre de sa participation à la Finale des Championnats de France Ultramarins 2026.

**ARTICLE 2-** De procéder au versement de cette subvention exceptionnelle, conformément au devis présenté pour la prise en charge des billets d'avion ;

**ARTICLE 3-** D'imputer cette somme au chapitre 65 –compte 6574 du budget de l'enveloppe de la ville des Abymes ;

**ARTICLE 4-** D'autoriser Monsieur le Président à procéder au versement de la subvention accordée, conformément aux dispositions de la présente délibération.

**ARTICLE 5-** De donner tous pouvoirs à Monsieur le président pour les applications pratiques de la présente délibération.

**ARTICLE 6-** Le président, le directeur général et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Monsieur le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le

15 JUIN 2026

Le président de séance

Le secrétaire de séance

Le président

Le 5<sup>ème</sup> autre membre du Bureau



Eric JALTON

Francis LUDGER

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 15 JUIN 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 15 JUIN 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Baie-Mahault, le 15 JUIN 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 15 JUIN 2026
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 15 JUIN 2026
- Délibération transmise à l'ASA, le 15 JUIN 2026